

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	51 (2004)
Heft:	4
Rubrik:	Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito romand

Solidarité – un mot dépassé?

L'événement de l'été aura été l'inauguration du jet d'eau de la Place fédérale. Fort de 26 buses représentant les cantons de la Confédération, ce jet d'eau s'inscrit dans l'esprit du Pacte de 1291. Enfin, ce devrait être le cas. Pour son édification, il a été investit quelque 8 millions, et son financement devait être l'illustration d'un « partenariat » actif. La Ville de Berne y a été de 4 millions, la Confédération de 2,3 millions, un sponsor (La Mobilière) de 1,7 millions. Pour le solde, ce sont les 26 cantons, à raison de 10 000 francs qui ont été sollicité. Résultats: 9 cantons, dont le canton de Vaud, ont refusé leur participation.

Cet événement pourrait prêter à sourire. Pourtant, au-delà du mouvement de mauvaise humeur qu'il illustre le refus de quelques cantons, c'est un ciment, un liant de notre citoyenneté que l'on attaque. Ce n'est d'ailleurs pas le premier signe de rupture de solidarité que nous vivons. Rongé par une dette endémique, la Confédération cède peu à peu au chant des sirènes de l'ultra libéralisme. Il n'y a qu'à voir notre ministre des finances, empêtré dans des propositions plus irréalistes les unes que les autres. Comme si la cohésion nationale se mesurait à l'aune des économies à tout va.

Tous ces mouvements hautement stratégiques (!) – se dit d'ailleurs de toutes manœuvres auxquelles le citoyen ne comprend rien... – traduisent bien un état de repli sur soi assez inquiétant. Tous ces événements, plus ou moins anodins, devraient pourtant nous inciter à cultiver ce plus, transmis par nos ancêtres: la solidarité, pris dans le sens du lien fraternel qui oblige tous les êtres humains les uns envers les autres.

Mais, et vous l'aurez compris: il ne s'agit que de fiction. Raison de plus pour que la protection civile et tous ses partenaires jouent la carte de la solidarité et empêchent quiconque de la briser.

René Mathey

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APC À BARDONNEX

Inquiétude marquée

Une trentaine de membres de l'Association pour la protection civile (APC) se sont réunis dans le bâtiment de la douane de Bardonnex, pour y tenir leur 37^e assemblée. A cette occasion, Didier Fleck, président, accueillait le Lt col Alain Brenneisen, commandant adjoint du Corps des gardes-frontières opérant notamment sur le territoire genevois.

RENÉ MATHEY

Pour ceux qui l'ignorent, l'Association pour la protection civile est issue de la défunte AGEM (Association genevoise des états-majors) et compte septante adhérents. A ce titre elle est membre de l'UGPS, elle-même section officielle de l'Union suisse pour la protection civile. Avec la récente création de l'AGOPC (Association des organismes de PCI) que préside Pierre-André Bise, le canton de Genève compte maintenant trois associations œuvrant dans le même sens (!).

Dans son rapport, Didier Fleck fait le point sur la mise en place de la Réforme XXI sur le territoire. Il mentionne aussi le fait que la direction de la Sécurité civile souhaite renfor-

cer la cohésion et l'efficacité de l'ensemble des partenaires en diminuant le nombre de régions. Malgré de fréquentes demandes, le président s'étonne du manque de transparence du Service cantonal, notamment depuis que la nouvelle loi donne toutes compétences aux cantons.

Parmi les questions qui taraudent l'esprit des membres, il y en a une liée directement au récent attentat de Madrid. Par rapport à un tel événement, Genève serait-elle capable de coordonner les secours, depuis l'intervention jusqu'aux problèmes des soins, d'hospitalisation? La question ne restera, non pas sans réponse, mais force est de constater que l'état de préparation des forces du canton ne serait sans doute pas suffisant. Ce qui montre bien l'importance d'une forme de recentrage entre les plans catastrophes (ISIS) et ceux qui sont en bout de chaîne.

Il appartient ensuite au Lt col Alain Brenneisen de présenter le corps des gardes-frontières, avec ses missions et objectifs particuliers. En bref, le corps des gardes-frontières est rattaché au Département fédéral des finances. A ce sujet, le conseiller fédéral Samuel Schmid verrait bien une intégration du corps dans son département; il s'agirait d'une question de cohérence, permettant de regrouper dans un même département tout ce qui touche à la sécurité du pays.

Du point de vue territorial, chaque corps couvre la région frontalière d'un arrondissement douanier et est subdivisé en trois à cinq secteurs. Les commandements se trouvent dans les directions d'arrondissement de Bâle (Cgfr I), Schaffhouse (Cgfr II), Genève (Cgfr III) et Lugano-Paradiso (Cgfr IV). Les quelque 2000 membres du Corps des gardes-frontières, parmi lesquels on trouve 100 femmes, accomplissent leur service auprès de 91 postes de gardes-frontières et 35 postes mobiles situés le long des 1881 km que compte la frontière suisse. Suivra un intéressant développement des particularités et des dangers de la zone genevoise, avec la recrudescence de la criminalité organisée. □

PHOTO: RM-INFO, CHEVBRES



Le Lt col Alain Brenneisen, commandant adjoint du Cgfr III, Genève.

La protection civile sur Internet!
www.protectioncivile.ch